

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
de Lille**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS***du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG***Objet :**Référence :  
2022 / 5 / 5SUBVENTION A  
L'ASSOCIATION  
« MON CHERENG »DATE DE CONVOCATION  
16 Décembre 2022DATE D'AFFICHAGE  
16 Décembre 2022EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL : 23NOMBRE  
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 16

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie  
que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la porte de la  
Mairie le :

**L'an deux mil Vingt Deux, le Vingt et Un Décembre à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Présents** : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DESROUSSEAU Patricia, HERBAUT Pierrette, LLANES David, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

**Absents excusés :**

M. CRINCKET Claude donne pouvoir de vote à Mme HERBAUT Pierrette  
M. DUBOIS Laurent donne pouvoir de vote à M. WATTEAU Bernard  
Mme DYRDA Aurélie donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal  
M. GHESTEM Charles-Edouard donne pouvoir de vote à M. REVEILLON Eric  
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric  
Mme SCHIRMER Lucie donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène  
Mme WAQUET Johanne donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette

**A été nommée secrétaire** : Madame MELI Odette

Le Repair Café de la Marque est organisé par l'association « Mon Chérens » en partenariat avec l'association « Chemins du Zéro Déchet » de Sainghin-en-Mélantois et l'association « Faire Lieu » d'Anstaing, et avec le soutien des mairies de ces trois communes. Il a lieu chaque 3ème jeudi du mois dans l'une des trois communes.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit le montant de la subvention à accorder à l'association « Mon Chérens » pour l'année 2022.

Subventions aux associations 2022		
6574	Association « Mon Chérens »	150,00 €

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Pascal ZOUTE

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le



ID : 059-215901463-20221221-20220505-DE

